

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE CHF 33'500.00 POUR LA RÉNOVATION DE LA CHAPELLE DE NUGEROL**

**1. Introduction :**

Depuis de nombreuses années, le Conseil communal mettait au plan des intentions un montant pour la rénovation de la chapelle de Nugerol. Une étude datée de 2003 avait été réalisée par l'atelier E & M. Muttner.

Considérée comme non urgente, cette rénovation était ainsi reportée d'année en année, faute de moyens mais surtout de temps à consacrer à ce dossier.

**2. Historique :**

A plusieurs reprises Monsieur Jacques Bujard, ancien conservateur cantonal et chef de l'office du patrimoine, a rendu attentif le Conseil communal de l'importance historique de cette chapelle et souhaitait que notre commune entreprenne des mesures de conservations et de rénovations. En novembre 2022, Monsieur Bujard nous a rendu attentifs au fait que de l'eau s'infiltrait dans le bâtiment suite à des dégâts importants dans la toiture.

Bien que consciente qu'il s'agit d'un bâtiment communal, le 8 mai 2021 l'association pour la rénovation de la Chapelle de Nugerol s'est créée avec comme objectifs la recherche de fonds plus particulièrement pour la rénovation de l'autel et du décor peint. Elle a également comme objectif de sensibiliser la population et le politique sur l'importance de la restauration de cet édifice.

Elle a chargé l'atelier Muttner de réactualiser l'étude de 2003 faite par le même atelier. Sur la base de cette étude le Conseil d'Etat a accepté d'allouer une subvention de 20 % pour les travaux de conservation-restauration de la chapelle du Scapulaire (voir document annexé).

Des subventions de la Confédération d'un même montant ont déjà été promises.

Etant donné la complexité des travaux à réaliser, le Conseil communal a décidé de demander un crédit d'étude afin de connaître les montants totaux basés sur des demandes d'offres afin de déterminer les coûts de restauration de la Chapelle de Nugerol. Dans une deuxième phase, une demande de crédit de construction sera alors demandée si possible lors du Conseil général de juin 2024.

**3. Aspects financiers :**

Crédit d'étude	
Arrêté (CHF)	Montant
Définition des objectifs	1'800.00
Etude préliminaire	13'500.00
Approche méthodologique, relevé, plan	
Procédure de choix de mandataires	
Définition des principes des travaux de restauration	

Etude du projet		1'600.00
	Procédure de demande d'autorisation	
Appel d'offres		11'200.00
	Appels d'offres, comparaison des offres	
	Proposition d'adjudication	
Divers et imprévus 10%		2'900.00
<b>Total intermédiaire</b>		<b><u>31'000.00</u></b>
TVA 8,1 %		2'510.00
<b>TOTAL TTC (arrondi)</b>		<b><u>33'500.00</u></b>

#### 4. Conclusion

En complément de notre rapport nous vous remettons le dossier de présentation élaboré par l'association pour la rénovation de la Chapelle de Nugerol.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver le présent rapport et d'accepter cette demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Landeron, le 22 janvier 2024

Le Conseil communal

#### Annexes :

- Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 8 février 2023
- Dossier de présentation de l'Association
- Articles parus dans Arcinfo

# CHAPELLE DE NUGEROL LA LANDERON, SUISSE

Restauration et revalorisation de l'édifice

## DOSSIER DE PRÉSENTATION



*Vue d'artiste (Fürst) de la chapelle en 1901.*



*Façade sud de la chapelle en 2003.*

## TABLE DES MATIÈRES

1. Aperçu historique	1
2. Présentation de l'association	4
3. Avancement, planification et objectifs	5
4. Contact	6



*« Vue du Landeron et des environs, prise du côté du couchant ».  
Au premier plan, l'ancienne église Saint-Maurice, anonyme, XVIII<sup>e</sup> siècle (MHVL).  
Détail de l'ancienne église où se reconnaît la chapelle du Scapulaire.*

# 1. APERÇU HISTORIQUE

## Pourquoi le site du cimetière est-il important pour Le Landeron ?

Le cimetière se trouve à l'emplacement du premier établissement qui donnera plus tard naissance au bourg du Landeron, le site de Nugerol. Celui-ci s'étendait des hauts du Landeron aux rives occidentales du lac de Biemme, il est déjà cité en 866. L'abbaye de Saint-Maurice, en Valais, possédait à cet emplacement un domaine comportant une chapelle dédiée à son saint patron, attestée en ces lieux dès 1001-1031. Le petit ruisseau qui borde le cimetière en ouest est d'ailleurs nommé ruz de Saint-Maurice.

Nugerol est un endroit stratégique que se disputaient sans cesse les comtes de Neuchâtel et les évêques de Bâle. L'enjeu était le contrôle des voies de communication fluviales et lacustres, essentielles à l'époque où les routes étaient inexistantes ou dangereuses. Nugerol, dont on ne sait que peu de choses, sera détruite au cours de ces affrontements.

Le comte Rodolphe III de Neuchâtel reconstruit alors une fortification, ce sera la Tour de Nugerol, et octroie en 1260 à ses habitants des franchises semblables à celles dont jouissent ceux de Neuchâtel. Les évêques de Bâle ripostent en édifiant le château du Schlossberg et la ville de La Neuveville. La Tour de Nugerol, dite aussi Tour de Neureux, sera détruite par un incendie dont les causes ne sont pas connues.

Il faudra un arbitrage, en 1316, pour que les deux ennemis s'engagent à ne pas construire de place fortifiée entre le ruisseau du Faubourg, au Landeron, appelé aussi « ruz de Vile », et le ruz de Vaux, qui court de Lignièrès au Landeron, marquant la frontière avec La Neuveville. En 1325, le comte de Neuchâtel fonde la nouvelle ville du Landeron, sur un îlot de la Thielle. Autrement dit, toute l'histoire du site de Nugerol explique pourquoi le bourg fortifié du Landeron a été construit par les comtes de Neuchâtel.

## Que représente la chapelle de Nugerol ?

En 1187, la chapelle de l'abbaye de Saint-Maurice est nommée église Saint-Maurice de Nugerol. Cet édifice mesurait environ 34 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur. Sa nef était couverte d'un berceau de bois. Un porche de bois, reposant sur quatre colonnes protégeait l'entrée, à l'ouest. Au cours des siècles, elle subira plusieurs reconstructions et restaurations.

Deux chapelles seront édifiées au XV<sup>e</sup> siècle, l'une au sud, dédiée à saint Antoine, saint Fabien et saint Sébastien, l'autre au nord, consacrée à saint Nicolas et saint Théodule, dite chapelle du Scapulaire, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La chapelle du Scapulaire, que l'on préfère aujourd'hui appeler chapelle de Nugerol, parce que cette désignation évoque le nom de l'église à laquelle elle était accolée, constitue le seul vestige de cet ensemble architectural important.

Le domaine comprenait une vaste cure, à l'emplacement actuel du cimetière des enfants, et une vigne de treize ouvriers, à l'ouest de celle-ci. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup>, l'édifice menaçait ruine. Il était par ailleurs peu fréquenté - les fidèles lui préférant la chapelle des Dix-Mille-Martyrs, plus proche - et mal entretenu. Il fut alors question de reconstruire l'édifice et un architecte dessina même le projet d'un nouveau lieu de culte. Le 1<sup>er</sup> juin 1823, un coup de foudre provoqua des dégâts considérables et le bâtiment dut être fermé sur ordre du Conseil d'Etat. Il fut démoli en 1828, faute de fonds pour les restaurer. Une nouvelle église, dédiée également à Saint-Maurice, fut édifée plus près du village - c'est celle que nous connaissons aujourd'hui. La nouvelle église fut édifée entre 1829 et 1832, en utilisant bon nombre de pierres et éléments architecturaux du bâtiment détruit.

Lors de cette démolition, seule la chapelle du Scapulaire fut conservée. Elle constitue ainsi la dernière trace d'un établissement religieux à la très longue histoire. Son appellation peut étonner. Le scapulaire est un élément de l'habit monastique formé d'une grande pièce de tissus couvrant les épaules et jointe sur le devant. Une autre variété de scapulaire, beaucoup plus petite, réduite parfois à un simple carré d'étoffe, est portée par les fidèles sous leurs vêtements, en signe de dévotion.

Cet ornement étant peu connu de nos jours, nous avons préféré nommer ce vestige de l'ancienne église Saint-Maurice chapelle de Nugerol, pour marquer mieux le lieu et l'histoire qu'elle représente. Une confrérie du Scapulaire existait dès 1671, parallèlement avec les deux autres confréries qui existent toujours, celle des saints Fabien et Sébastien (1471) et celle de saint Antoine (1494).

### **Quels éléments intérieurs comporte la chapelle de Nugerol ?**

La clé de voûte de la chapelle porte les armoiries du Landeron et la date de 1674. Des sondages récents ont mis en évidence un décor peint, fortement abîmé. L'ornementation s'étend sur les arcs, les quatre vouûtains et toutes les parois. Des rinceaux stylisés se déroulent le long des éléments architecturaux. Autour d'un ancien percement aujourd'hui muré, on relève une construction en trompe-l'œil simulant des assises en faux marbre. A côté, un bouquet de fleurs disposé dans un vase à deux anses se terminant par des masques, est posé sur une haute plinthe. Il est en tous points comparable à ceux qui ornent la chapelle de Combes. La date de 1683 est peinte sur la paroi est.

L'autel de la chapelle, en bois polychrome, et la flèche de l'édifice sont déposés à l'Hôtel de Ville du Landeron. L'autel comporte un tableau représentant l'Assomption de la Vierge Marie. Eux aussi en mauvais états, tous ces vestiges nécessitent une restauration intégrale.

### **Y a-t-il d'autres éléments historiquement importants sur le site du cimetière ?**

Les sépultures des bourgeois trépassés sont nombreuses dans et autour de la chapelle, sous la forme de pierre tombales et dalles de roc. Louis de Marval, alors châtelain du Landeron, en a donné en 1802 une bonne description. Les tombes sont alors disposées dans le désordre. Il semble que lors de la démolition de 1828, les pierres tombales qui pavaient l'église aient été dispersées dans le cimetière, sauf celles des curées et doyens du Landeron qui sont restées groupées à l'emplacement du chœur.

Une quinzaine de dalles datant des années 1600 ont probablement été usées par les pieds des fidèles et non, comme on le croit souvent, par le gel et les intempéries. La majorité de ces pierres tombales s'étendant de 1580 à 1616 portent des armoiries, un décor alors à la mode pour les plus aisés.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle apparaissent des croix de fer forgé sur socle portant un petit écu peint au nom du défunt, des motifs aujourd'hui illisibles. Les nombreuses croix de bois ont toutes disparu. La tombe la plus ancienne est celle de Jacques Zigerli, mort dans les années 1580, la plus récente est celle de Florentin Gicot, datant de 1869. Le nouveau cimetière a été aménagé dans les vignes de la cure, au sud de la chapelle. Une dizaine de dalles ont été redressées dans les années 1990 contre le mur du porche du cimetière.

### **Un patrimoine historique unique**

L'historien Olivier Clottu, qui a consacré une étude fouillée à ce lieu, estime qu'en « raison de son passé millénaire, de ses tombes anciennes et de son emplacement exceptionnel au milieu des vignes, le vieux cimetière du Landeron (...) est le plus beau du canton ».

### **Sources**

Olivier Clottu, *Le vieux cimetière du Landeron*, in Musée neuchâtelois, janvier-mars 1990.

Antoine Glaenzer, in *Le Landeron, histoire d'une ville*, Editions Gilles Attinger, 2001 et divers articles.

Edouard Girard, divers articles, notamment dans *Visite du Landeron*, 2004.



Vase, bouquet de fleurs et rinceaux ornant la chapelle du Scapulaire, 1683 (SPMS).



Autel en bois polychromé de la chapelle du Scapulaire au cimetière, déposé dans les combles de l'Hôtel de Ville.



Assomption de la Vierge Marie, tableau de l'autel de la chapelle du Scapulaire au cimetière.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

### Création

Emu·es et inquiet·es par l'état de décrépitude avancé de la chapelle du cimetière, quelques citoyen·nes du Landeron ont décidé de constituer une Association pour la restauration de la chapelle de Nugerol.

### Constitution

À l'initiative de Madame Catherine Muttner, particulièrement préoccupée par l'état du bâtiment, une douzaine de personnes se sont retrouvées le 8 mai 2021 au pied de la chapelle de Nugerol pour former un comité, en présence de Monsieur Jean-Claude Egger, conseiller communal. À cette occasion, Madame Catherine Muttner a remis à l'association créée pour l'occasion un montant de 5000.- francs pour lancer l'opération de récolte de fonds. Ce comité est piloté par Jacques Girard, président, et Morgane Paillard, vice-présidente, Lois Auberson, secrétaire, Christian Persoz, caissier, Nadia Robert, Jean-Claude Egger et Remo Steffen, membres, Catherine Muttner a été nommée membre d'honneur.

### Liens avec les institutions

L'association a désigné un certain nombre de personnes comme traits d'union avec diverses institutions. Pour la paroisse catholique, Jérémy Gaillard, pour la paroisse protestante, Pierre Laederach, pour la Société de développement, Olivier Perrot, pour l'Association de la vieille ville du Landeron, Etienne Muttner, pour le Livre d'Or et la recherche de fonds, Morgane Paillard et Remo Steffen, pour les fêtes du 700<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Bourg, Raymond Hinkel.

### Statuts

L'association pour la restauration de la chapelle de Nugerol dispose de statuts ad hoc, approuvés le 18 novembre 2021. Son article 1 mentionne qu'elle est régie par les articles 60 et suivant du Code civil suisse. Son siège est au Landeron.

### Financement

Après avoir rempli toutes les obligations légales en la matière, soit la communication de ses statuts, la composition de son comité et du procès-verbal de sa séance constitutive, l'association a ouvert un compte auprès de la Banque cantonale neuchâteloise, elle y a déposé le don de 5000.- CHF reçu de Catherine Muttner. L'association se propose de réunir des fonds pour contribuer à la restauration de la chapelle, en étroite collaboration avec les autorités communales du Landeron.

### Rôle de l'association

L'association s'engage à mener une recherche de fonds conséquente. Cette collecte se fera aussi bien dans les sociétés locales, qu'auprès des diverses institutions et fondations qui soutiennent d'ordinaire ce type de restauration. Les fonds engrangés par l'association participeront à la restauration de l'autel et du décor peints.

De plus, l'association prévoit d'entreprendre une campagne de communication auprès de la population et des politiques locaux afin de sensibiliser à l'importance de la restauration de cet édifice patrimonial.



### 3. AVANCEMENT, PLANIFICATION ET OBJECTIFS

#### Avancement du projet

Un premier projet de restauration avait été lancé en 2003. Un premier devis établi par l'Atelier de restauration d'art Muttner prévoyait des dépenses de 237'000 CHF.

À l'été 2022, l'Atelier Muttner a élaboré un nouveau budget plus conforme aux prix actuels et aux exigences des ateliers de restauration, et prenant en compte l'ensemble de l'édifice et de son mobilier. Ce budget actualisé se monte à 514'290 CHF.

Un relevé complet de la chapelle a été effectué par l'Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) à la demande de M. Jacques Bujard, chef de l'OPAN. Un stagiaire architecte MAS en conservation du patrimoine a été chargé de développer des propositions dessinées en ce qui concerne notamment les possibilités de rendre l'intérieur de la chapelle plus visible ou accessible (voir point ci-dessous: visibilité auprès du public), la réouverture de la fenêtre nord et l'emplacement de l'autel.

#### Soutien de l'État de Neuchâtel et de la Confédération

Le montant des subventions cantonales et fédérales s'élèvent à 200'000 CHF, soit 40 % du total du montant de la restauration. Suite aux entretiens que nous avons eus avec M. Jacques Bujard, nous avons reçu l'assurance que des acomptes peuvent être versés durant les travaux jusqu'à hauteur de 80% de la subvention, le solde étant versé à la fin des travaux.

#### Planification

L'idéal serait de voir les travaux terminés pour 2025 au plus tard, date à laquelle se tiendront les fêtes du 700<sup>e</sup> anniversaire de la création du bourg.

#### Visibilité auprès du public

L'une des idées émises est de permettre au public de voir l'intérieur de la chapelle restaurée, avec son autel, par l'intermédiaire d'une deuxième porte vitrée, blindée, la porte en bois actuelle restant fermée le reste du temps.

En sus d'un programme annuel de visite guidée, comme la commune dispose de nombreux édifices d'intérêt, l'association a imaginé qu'il serait possible, d'une manière ou d'une autre, d'organiser un « tour des chapelles », comprenant celle des Dix-Mille Martyrs, celle de Combes et celle de Nugerol.

## 4. CONTACT

**Association pour la restauration de la Chapelle de Nugerol**  
**2525 Le Landeron**

**Jacques Girard**

Président

M. +41 (0)79 257 13 52

jacques.girard@hispeed.ch

**Morgane Paillard**

Vice-présidente

M. +41 (0)79 292 30 71

morgane.paillard@hotmail.com

**Chancellerie d'État**  
Service de la chancellerie

## **Communiqué de presse** **Informations brèves de la séance du Conseil d'État du 8 février 2023**

### **Affaires fédérales**

Le Conseil d'État a répondu à une procédure de consultation fédérale :

- Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (LACI).

Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales).

### **Affaires cantonales**

#### **Protection des monuments et des sites : subvention provisoire à la commune du Landeron**

Le Conseil d'État a accordé une subvention provisoire d'un montant de 99'866 francs à la commune du Landeron pour les travaux de conservation-restauration de la chapelle du Scapulaire sise au lieu-dit Les Bévières au Landeron, ainsi que de ses peintures murales et de son retable. Cette chapelle située dans le cimetière a été fondée en 1671 pour la confrérie Notre-Dame du Mont-Carmel ou du Scapulaire ; elle est le dernier vestige de l'ancienne église Saint-Maurice de Nugerol, attestée dès 1187 et détruite en 1828, à laquelle elle était accolée. À l'intérieur, sur la clé de voûte, se trouvent les armoiries du Landeron et la date de 1674. Des sondages picturaux ont révélé la présence de remarquables décors peints datés de 1683 sur les parois et les voûtes, proches de ceux de la chapelle de Combes.

**Contact : Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'office du patrimoine et de l'archéologie, tél. 032 889 69 09.**

Neuchâtel, le 9 février 2023



La Braderie de 2022 n'a pas reçu le soutien financier escompté, selon le comité d'organisation. ARCHIVES DAVID MARCHON

## Le système cashless «déçoit», mais devient obligatoire

PAR ELEONORE.DELOYE@ARCINFO.CH

**LA CHAUX-DE-FONDS** Malgré les critiques, le cashless sera bien de retour à la Braderie-Horlofolies de La Chaux-de-Fonds. Les 1, 2 et 3 septembre prochain, les participants devront obligatoirement être munis de la fameuse carte pour payer leurs achats sur les stands.

### Moins de succès qu'escompté

Pourtant, on ne peut pas dire que ce système ait fait l'unanimité, notamment auprès du public. «Après une absence de deux ans, on pensait que plus de monde serait au rendez-vous pour cette Braderie», regrette Pierre-André Stoudmann, président du comité d'organisation. «On estime le nombre de visiteurs sur les trois jours à 150 000. Or, nous n'avons vendu que 13 000 cartes.» Comment expliquer une telle différence? «Parmi ces 150 000, certains viennent les trois jours et ne représentent qu'une carte. Mais on a aussi constaté qu'il y avait des groupes qui ne tournaient que sur une seule carte.»

Un comportement qu'il déplore. «Ces cartes sont un moyen pour les participants de contribuer financièrement, à hauteur de 5 francs, à la manifestation. Nous nous attendions vraiment à plus de soutien.»

### Un déficit de 55 000 francs

Du côté des comptes, la Braderie enregistre un déficit d'environ 55 000 francs. Le responsable financier, Denis Cattin, détaille: «On a gagné quelque 489 000 francs et dépensé environ 544 000 francs.»

Des dépenses liées à l'augmentation des charges. «Le canton souhaite qu'on bannisse la vaisselle jetable. Forcément, cela a un coût», analyse Pierre-André Stoudmann.

Le comité avait également pris à sa charge tous les frais liés au système cashless, de la carte aux boîtiers. Un soutien aux stands qui sera renouvelé cette année.

Cela dit, ces derniers devront s'acquitter de frais administratifs plus importants:

300 francs au lieu de 50. «On a déjà une cinquantaine de stands inscrits et nous n'avons reçu aucune plainte. Ils sont vraiment prêts à faire un effort.»

### Une question de praticité

Si le cashless devient obligatoire, c'est «pour des raisons pratiques essentiellement», explique le président du comité. Avec les gobelets réutilisables et, cette année, la vaisselle recyclable, la question des cautions se pose. «L'année passée, il aurait fallu entre 400 000 et 500 000 pièces de 2 francs pour assurer leur remboursement. Le cashless résout ce problème et permet de venir à la Braderie l'esprit tranquille.»

Des conclusions qui font écho à la décision déjà prise l'année passée lors de la Fête des vendanges. Pour rappel, il n'y était pas question d'une carte mais d'un bracelet rechargeable, lui déjà obligatoire. Au total, cinq millions de francs avaient été chargés.

## FLEURIER

### Un resto à la place de la disco l'Alambic



ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

La fin d'une époque à Fleurier. La discothèque l'Alambic va définitivement être remplacée par un restaurant, annonce la radio RTN. Le propriétaire des lieux, le garagiste Valentin Hotz, l'affirme à nos confrères, c'est le restaurant voisin Alice, sis aujourd'hui Place-d'Armes 7, qui installera dès ce printemps des tables sur l'actuelle piste de danse.

L'entrepreneur, qui a repris la célèbre discothèque en 2020, a dû se faire une raison: la fréquentation de l'établissement a baissé. A tel point qu'il n'a plus ouvert le club depuis juin dernier. «Une discothèque au Val-de-Travers ne répond plus forcément aux attentes de la population», dit-il.

Le pub de l'Alambic, lui, continuera d'exister. Il aura même une nouvelle tenancière: Danièle Chevalier, la patronne de l'épicerie «Chez la Danièle» aux Bayards, reprendra l'établissement. MAH

## D'un cimetière bâlois aux forêts du Jura

Vingt chevreuils qui vivent dans le périmètre du cimetière du Hörnli à Riehen, près de Bâle, seront capturés et relâchés dans le canton du Jura. Plutôt que de pratiquer des tirs de régulation, les autorités bâloises ont trouvé un accord avec l'Etat jurassien. La population de chevreuils établie dans le périmètre du cimetière du Hörnli, l'un des plus grands de Suisse avec un peu plus de 50 hectares, compte une soixantaine d'individus. Ce nombre est jugé trop important par rapport à l'espace naturel à disposition, et particulièrement au regard de l'état de santé de la population de cervidés. Ainsi, vingt individus seront relâchés dans cinq forêts du district de Delémont, le plus proche de Bâle-Ville, afin de ne pas stresser inutilement les bêtes. Un garde-faune accompagnera l'opération et veillera au préalable à l'état sanitaire des animaux, a indiqué mardi le Canton du Jura.

Une autorisation de tir avait été délivrée par le Département de la justice et de la sécurité de Bâle-Ville en 2020. Cette mesure avait suscité une vive opposition emmenée par la Fondation Franz Weber. Une pétition avait recueilli 80 000 signatures. ATS



Des chevreuils vivent dans le cimetière du Hörnli depuis son ouverture en 1934. DR

## LE LANDERON

### Restauration de la chapelle du Scapulaire

Située dans le cimetière du Landeron et propriété de la commune, la chapelle du Scapulaire fait l'objet d'une restauration complète, y compris ses peintures murales et son retable.

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire d'un montant de 99 866 francs pour ces travaux, a-t-il communiqué hier.

«Cette chapelle, située dans le cimetière, a été fondée en 1671 pour la confrérie Notre-Dame du Mont-Carmel ou du Scapulaire», est-il précisé. «Elle est le dernier vestige de l'ancienne église Saint-Maurice de Nugerol, attestée dès 1187 et détruite en 1828, à laquelle elle était accolée.»

«A l'intérieur, sur la clé de voûte, se trouvent les armoiries du Landeron et la date de 1674», relève encore le Canton. «Des sondages picturaux ont révélé la présence de remarquables décors peints datés de 1683 sur les parois et les voûtes, proches de ceux de la chapelle de Combes.» DAD



DAVID MARCHON

# 147

**kilomètres/heure.** C'est la vitesse à laquelle a été flashé un automobiliste de 31 ans, mercredi matin, aux Ecorcheresses, sur la commune de Petit-Val. Le contrôle de la police cantonale bernoise est intervenu sur un tronçon de la route principale où la vitesse maximale autorisée est limitée à 80 km/h.

Le conducteur a été interpellé et a reconnu les faits. Son permis de conduire lui a été retiré. L'homme devra répondre de ses actes devant la justice en vertu des bases légales en matière de délit de chauffard.

## Don du sang pour les enfants souffrant du cancer

«Quand on connaît l'importance des transfusions de sang dans le traitement de cancers, dont les leucémies, les hémopathies malignes et les lymphomes (principaux cancers des enfants avec les cancers du cerveau), on ne peut que se réjouir de la réussite d'une telle action de solidarité», se réjouit le Service régional neuchâtelois et jurassien de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse.

Il a été approché par l'association Des soleils pour princesse Mimi pour l'organisation conjointe d'une journée de don du sang. Cette der-



Les transfusions de sang sont importantes dans le traitement de cancers. ARCHIVES SACHA BITTEL

nière soutient les enfants et les familles, mais également la recherche. «C'est avec enthousiasme

que le service de transfusion sanguine collaborera à cette action solidaire de don du sang qui se déroulera dans ses locaux à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds», expliquent ses responsables. Elle se déroulera mercredi 15 février de 15h à 19h15 dans le cadre de la Journée internationale du cancer de l'enfant.

Les personnes souhaitant venir donner leur sang peuvent s'inscrire directement sur le site donne-ton-sang.ch ou appeler le secrétariat au 032 967 20 20 pour Neuchâtel et 032 967 20 31 pour celui de La Chaux-de-Fonds. DAD

**VAL-DE-RUZ LE BUS 421  
CUMULE LES RETARDS,  
À QUI LA FAUTE? P3**

**VACANCES LE VOYAGE  
CULINAIRE DE PATRICK  
CHAPPATTE EN GÉORGIE P12**

**FINLANDE LE PAYS CONSTRUIT  
LE PLUS GRAND CIMETIÈRE  
NUCLÉAIRE AU MONDE P17**



**VENDREDI  
21 JUILLET 2023  
WWW.ARCINFO.CH**

NO 166/CHF 3.50/€ 3.50 /  
J.A. - 2000 NEUCHÂTEL

# ARCINFO

À 1000M  
~ 20° ~ 14°

EN PLAINE  
~ 24° ~ 15°

ÉDITÉ À NEUCHÂTEL. NÉ EN 2018 DE LA RÉUNION DES QUOTIDIENS L'IMPARTIAL ET L'EXPRESS.

**FOOTBALL**

## XAMAX LANCE SA SAISON DU RACHAT



Après un dernier championnat calamiteux, les «rouge et noir» retrouvent la Challenge League dès ce soir en accueillant Schaffhouse (19h30). Christophe Moulin, nouveau directeur du football, a déjà procédé à de profonds changements. **P13**



**LE LANDERON**

## UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER À TOUT PRIX

Elle est en état de décrépitude. La chapelle de Nugerol, au Landeron, située au cœur du cimetière, est un édifice historique. Mais elle doit absolument être restaurée. Si le Canton de Neuchâtel et la Confédération ont ouvert leurs bourses, il reste près de 300 000 francs à trouver. Une association de citoyens s'y attelle. **P2**

## UNE NUIT AU CHÂTEAU L'HÔTEL DE THOUNE OÙ LES DÉCORS NE SONT QU'ILLUSIONS

Moulures, marbres, portes en chêne... Tous les luxueux ornements du château de Schadau sont faux! En revanche, l'accueil chaleureux et le parc verdoyant sont, eux, bien réels. **P11**



**La maturité autrement ?**

**Pensez à l'École Roche Neuchâtel**

**ÉCOLE  
ROCHE  
NEUCHÂTEL**

École de  
Maturité Suisse

Pour plus d'informations:  
032 544 67 77  
info@roche-neuchatel.ch

www.roche-neuchatel.ch

PUBLICITÉ



# La chapelle de Nugerol, un témoin de l'histoire à sauver

**LE LANDERON** L'édifice, qui date de 1674, est en piteux état. Vestige d'un site historique, il se doit d'être restauré. Un projet vient d'être lancé, soutenu par l'Etat de Neuchâtel et la Confédération. Mais il manque encore de l'argent.

PAR FLORENCE VEYA@ARCINFO.CH

Nous nous asseyons sous le petit auvent. A l'endroit même où les capucins du Landeron venaient bavarder. On les voit d'ailleurs sur une carte postale, exposée actuellement au Musée de l'hôtel de ville dans le vieux bourg. Avec nous, Jacques Girard, président de l'Association pour la restauration de la chapelle de Nugerol (ou chapelle du Scapulaire).



**« Nous rêvons de voir la chapelle retrouver son prestige pour 2025. Année où nous fêterons les 700 ans du bourg. »**

JACQUES GIRARD  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION  
POUR LA RESTAURATION  
DE LA CHAPELLE DE NUGEROL



A force de décrépir, la chapelle de Nugerol, au Landeron, risque de s'écrouler. Il est donc grand temps de la restaurer. DAVID MARCHON

Il désigne le toit de la petite bâtisse, en état de délabrement. Or, ce petit édifice érigé au 17<sup>e</sup> siècle, situé au milieu du cimetière du village, a valeur de symbole.

## A l'origine du Landeron

Il se trouve en effet à l'emplacement même où fut construite, en 1187, l'église Saint-Maurice de Nugerol. Mesurant 34 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, elle se trouvait en état de délabrement avancé avant

d'être victime d'un coup de foudre, en 1823. L'entier de ce site, attesté dès l'an 866, est à l'origine de la naissance du bourg du Landeron.

Deux chapelles, dont l'actuelle, étaient accolées à l'église. Ce reliquat constitue «le seul vestige existant du prestigieux monument détruit, à l'époque (réd: en 1828), faute de moyens», raconte Jacques Girard. Près de tomber en ruine, l'actuelle chapelle représente donc «un

évident patrimoine historique unique», selon Jacques Girard.

## «Le plus beau cimetière»

«L'historien Olivier Clottu, qui a consacré une étude fouillée à ce lieu, estime même qu'en raison de son passé millénaire, de ses tombes anciennes et de son emplacement exceptionnel au milieu des vignes, le vieux cimetière du Landeron est le plus beau du canton», ajoute-t-

il. Alors, inquiets de l'état de décrépitude avancé du petit édifice, quelques habitant(e)s du Landeron ont constitué l'Association pour la restauration de la chapelle de Nugerol. Son but? Rechercher des fonds. Un devis incluant la restauration intérieure de l'autel et des peintures a du reste été dressé. Il s'élève à 520 000 francs. «La Confédération et le Canton se sont engagés à verser chacun



**La Confédération et le Canton se sont engagés à verser chacun 100 000 francs.»**

JACQUES GIRARD  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION  
POUR LA RESTAURATION  
DE LA CHAPELLE DE NUGEROL

100 000 francs», informe le président de l'association. Celui-ci relève que la Commune, pour sa part, prévoit d'inscrire un certain montant à son budget 2024 pour soutenir cette rénovation. C'est, en effet, une bâtisse communale, et non paroissiale.

Par ailleurs, «la Commune du Landeron a de la chance que la paroisse catholique, qui possède déjà l'actuelle église Saint-Maurice et la chapelle des Dix-Mille-Martyrs ait, jusqu'ici, réussi à assumer les restaurations et entretiens de ces édifices historiques de grande valeur», souligne le président.

L'association va donc prendre son bâton de pèlerin et s'approcher des sociétés locales et des diverses institutions et fondations soutenant ce type de restauration dans le but de réunir les fonds manquants.

## Travail de sensibilisation

Elle envisage même d'entreprendre une campagne de communication auprès de la population afin de la sensibiliser à l'importance de ce petit édifice patrimonial.

«Et nous rêvons de voir la chapelle retrouver son prestige pour 2025. Année où nous fêterons les 700 ans du bourg, fondé en 1325 par Rodolphe IV, comte de Neuchâtel», espère le président.

Contacts pour l'association de la restauration de la chapelle de Nugerol: Jacques Girard, président: 079 257 13 52 ou jacques.girard@hispeed.ch et Morgane Paillard, vice-présidente: 079 292 30 71 ou morgane.paillard@hotmail.com

## Le journaliste Arnaud Bédât est décédé

Connu pour ses retentissantes enquêtes, le Jurassien s'en est allé à l'âge de 58 ans. Il avait également travaillé pour notre média.

Le journaliste et écrivain Arnaud Bédât est décédé à l'âge de 58 ans, rattrapé par la maladie, a appris Keystone-ATS des proches du Jurassien. Il s'est fait connaître pour ses retentissantes enquêtes, notamment pour le compte de «L'Illustré».

Journaliste d'investigation et grand reporter, Arnaud Bédât a enquêté sur des affaires marquantes des dernières décennies. A commencer par le drame de l'Ordre du Temple

solitaire ou le crash du vol SR 111 de Swissair. Le journaliste de Porrentruy a aussi marqué l'actualité avec ses révélations sur les affaires Bertrand Cantat, Edouard Stern, DSK et de nombreuses autres.

Parallèlement, Arnaud Bédât a écrit plusieurs livres sur des personnalités qu'il admirait, comme Jacques Brel et le pape François, dont il était un proche. Arnaud Bédât a fait ses débuts à la télévision ro-

mande avec l'émission «La Course autour du monde». Il s'est ensuite consacré à l'écrit, rejoignant d'abord «L'Express» (futur «ArcInfo»), à Neuchâtel, puis «L'Illustré» en 1992, où il est resté jusqu'en 2021. Ces dernières années, il a travaillé comme journaliste libre et s'est consacré à l'écriture.

## «Homme de scoop»

«C'était un homme de scoop», souligne le rédacteur en chef



Le journaliste Arnaud Bédât est décédé à l'âge de 58 ans (photo d'archives). KEYSTONE

du «Blick» romand Michel Jeanneret, ancien directeur de «L'Illustré» où il a côtoyé Arnaud Bédât durant dix ans. «C'était un sacré personnage,

truculent, au caractère bien trempé et qui avait toutes les qualités pour être un grand journaliste», relève-t-il, contacté par Keystone-ATS. Il

vante notamment «l'extrême ténacité» d'Arnaud Bédât et son «jusqu'au-boutisme». Souvent menacé à cause de ses enquêtes, contraint parfois de passer par les tribunaux, le Jurassien s'est «toujours battu pour défendre la liberté de la presse».

Il avait également tissé un «incroyable réseau», ce qui lui a permis d'être sollicité comme expert sur de nombreux plateaux de télévision en Suisse et en France. ATS

No 1475 Demande de crédit d'étude de  
CHF 33'500.00 pour la rénovation de la  
Chapelle de Nugerol

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 22 janvier 2024,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit d'étude de CHF 33'500.00 (TTC) est accordé au Conseil communal pour la rénovation de la Chapelle de Nugerol.
- Article 2 <sup>1</sup>La dépense sera portée au compte des investissements et amortie avec le crédit de construction au taux qu'il sera prévu l'an à charge du chapitre « 77100 Cimetières, crématoires ».
- <sup>2</sup>En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti à charge du même chapitre.
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 22 février 2024

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Philippe Senn

Yves Jakob